

## **Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines Intra-Muros**

Nous tenons également à remercier toutes les divisions scolaires qui ont appuyé le projet.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à :

l' Association manitobaine des enseignants et des enseignantes en éducation physique (MPETA – AMEEP)  
191, rue Harcourt, Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2

### **AVERTISSEMENT**

Le but des présentes lignes directrices est d'aider les divisions scolaires à formuler les consignes de sécurité visant des installations particulières pour les programmes d'éducation physique, les programmes intra-muros et les activités d'athlétisme interscolaires. Selon le comité qui a été chargé d'élaborer les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au Manitoba, celles-ci sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes disponibles au Canada. Avant de mettre en œuvre ces lignes directrices, les conseils et divisions scolaires devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs écoles et de leurs programmes respectifs. Le comité décline toute responsabilité quant à la mise en œuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Dans le présent document, le générique masculin est parfois utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.